

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 14 DECEMBRE 2020**

Délibération : **2020-12-116**
 OBJET : **EXÉCUTION DU BUDGET AVANT SON VOTE - BUDGET
COMMUNE 2021**
 Nomenclature : **7.1.2**

En exercice : 29	Le quatorze décembre deux mille vingt à 19 heures, le conseil municipal légalement convoqué le quatre décembre deux mille vingt s'est réuni à la salle Simone de Beauvoir en séance publique sous la présidence de Alain ROYER, Maire.
Présents : 26	
Pouvoirs : 3	
Absents : 0	
Votants : 29	
Annexe : 2020 11 08 ANNEXE EXECUTION BUDGET AVANT SON VOTE.pdf	

Les membres présents en séance :

Alain ROYER, Claude RINCE, Marie-Thérèse BERAGNE, Pascal LAVEANT, Florence CABRESIN, Jérôme AMIAUD, Elisa DRION, Benjamin VACHET, Béatrice MIERMONT, Yvon LERAT, Isabelle GROLLEAU, Augustin MOULINAS, Valérie ROBERT, Margaux BOURRIAUD, Romain MONDEJAR, Catherine RENAUDEAU, Jean-Claude SALAU, Emile FORTINEAU, Alizée GUIBERT, Gil RANNOU, Gwénola LEBRETON, Emmanuel RENOUX, Soumaya BAHIRAEI, Alain BLANCHARD, Gwenn BOULZENNEC, Priscilla DECOTTIGNIES

Les membres ayant donné un pouvoir :

Mickaël MENDES donne pouvoir à Alain ROYER,
 Jean-Marc COLOMBAT donne pouvoir à Jean-Claude SALAU,
 Hélène JALIN donne pouvoir à Emmanuel RENOUX,

Rapporteur : Florence CABRESIN

Vu l'article L1612-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est par ailleurs en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Estimation des crédits pouvant être autorisés avant le vote du budget 2021

Chapitres	Libellés	Montants des crédits ouverts en 2020	Quart des crédits ouverts 2020 (Montant maximum)
20	Immobilisations incorporelles	38 408,00 €	9 602,00 €
204	Subventions d'équipement versées	197 809,55 €	49 452,39 €
21	Immobilisations corporelles	2 752 751,25 €	688 187,81 €
23	Immobilisations en cours	1 853 560,77 €	463 390,19 €
Total		4 842 529,57 €	1 210 632,39 €

Accusé de réception en préfecture
 044-214402091-20201214-2020-12-116-DE
 Date de télétransmission : 16/12/2020
 Date de réception préfecture : 16/12/2020

Considérant la présentation détaillée lors de la commission ressources du 1^{er} décembre 2020 (tableau joint en annexe), les crédits à prévoir avant le vote du budget 2021 sont les suivants :

Chapitres	Libellés	Montants autorisés avant le vote du budget 2021
204	Subventions d'équipement versées	49 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	222 100,00 €
23	Immobilisations en cours	210 000,00 €
Total		481 100,00 €

Ces crédits seront inscrits lors de leur adoption et l'autorisation du conseil municipal n'est valable que jusqu'à l'adoption des budgets.

Il est proposé aux membres du conseil municipal :

- **D'AUTORISER M. le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement à hauteur de 481 100€, sur le budget commune 2021, avant le vote du budget.**

Délibération adoptée, POUR : 23 voix, CONTRE : 6 voix, ABSTENTION : 0 voix.

Contre : Emmanuel RENOUX, Soumaya BAHIRAEI, Alain BLANCHARD, Héliène JALIN, Gwenn BOULZENNEC, Priscilla DECOTTIGNIES

Pour extrait conforme.

Treillières, le 14 décembre 2020
Alain ROYER, Maire



Accusé de réception en préfecture
044-214402091-20201214-2020-12-116-DE
Date de télétransmission : 16/12/2020
Date de réception préfecture : 16/12/2020